



HAL
open science

Changements de pratique en viticulture bourguignonne et interactions sociales

Claude Compagnone

► **To cite this version:**

Claude Compagnone. Changements de pratique en viticulture bourguignonne et interactions sociales. Actes du séminaire sur l'évolution du conseil en agriculture et les métiers du développement, Apr 2003, Guyancourt, France. hal-02760379

HAL Id: hal-02760379

<https://hal.inrae.fr/hal-02760379v1>

Submitted on 4 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Changements de pratique en viticulture bourguignonne et interactions sociales

CLAUDE COMPAGNONE

Inra Sad Listo

BP 87999

21079 Dijon Cedex

c.compagnone@enesad.fr

1. Introduction

L'encadrement technique assuré par les organismes professionnels et interprofessionnels engage fortement les viticulteurs de Bourgogne à s'orienter vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement en développant une agriculture dite « raisonnée ». Le travail de recherche dont nous rendons compte ici vise à saisir *en quoi* ces viticulteurs peuvent opérer des changements de pratique et comment ces changements peuvent être expliqués par la forme des interactions que ces personnes entretiennent avec d'autres viticulteurs et avec le milieu de l'encadrement technique.

2. S'intéresser à la vision que les viticulteurs ont des choses

Chercher à comprendre *en quoi* les viticulteurs peuvent opérer des changements de pratique ne se réduit pas à faire simplement un décompte de ce qui a changé ou pas, mais consiste à s'intéresser, à travers leur discours, à la façon dont ils conçoivent leur activité et l'évolution possible de cette activité. La vision que les viticulteurs ont des choses est fonction du point, matériellement et socialement situé, d'où ils les voient¹. Il s'agit donc d'observer et d'analyser la manière dont ils

1. Voir, sur la question du point de vue, Schutz A., 1971 / 1994, *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens-Klincksieck et Darré J.-P.(ed), 1994, Pairs et experts dans l'agriculture, *TIP*, volume 12, 1, 227 p.

décrivent, expliquent et justifient ce qu'ils font ou vont faire. Il s'agit aussi de décrire le cadre matériel et social qui est le leur et dans lequel leur expérience et leur connaissance des choses prennent leur origine, pour comprendre les différences observées entre les descriptions, les explications et les justifications des uns et des autres.

Nous avons mené des enquêtes auprès des viticulteurs de la commune de Buxy², en Saône-et-Loire, en nous intéressant à leur position pratique, argumentative, sociale et matérielle. Leur position pratique relève de ce qu'ils disent concrètement faire ou ne pas faire, avoir changé ou envisager de changer. Les éléments factuels ainsi recueillis sont corroborés par le relevé d'un certain nombre d'indicateurs techniques. Leur position argumentative est abordée à travers les appréciations qu'ils portent directement sur les pratiques dont ils parlent, en leur attribuant des valeurs plus ou moins positives ou, indirectement, en les décrivant à partir de traits eux-mêmes connotés plus ou moins positivement ou les attribuant à des acteurs appréciés eux aussi diversement.

Enfin, pour analyser leur position sociale et matérielle, nous avons cherché à faire apparaître la place qu'occupent actuellement les viticulteurs au sein de la structure sociale que constitue le réseau complet des dialogues professionnels menés avec d'autres sur le thème des pratiques viticoles. Mais nous avons aussi recherché les caractéristiques portant d'une part sur les conditions matérielles d'exercice de leur activité — ces conditions donnent une idée de la façon dont ils « sont en friction » avec la réalité —, et d'autre part sur leur trajectoire sociale. Cette trajectoire rend compte des places occupées dans le passé dans d'autres groupes et des expériences qu'ils ont pu faire avec les choses.

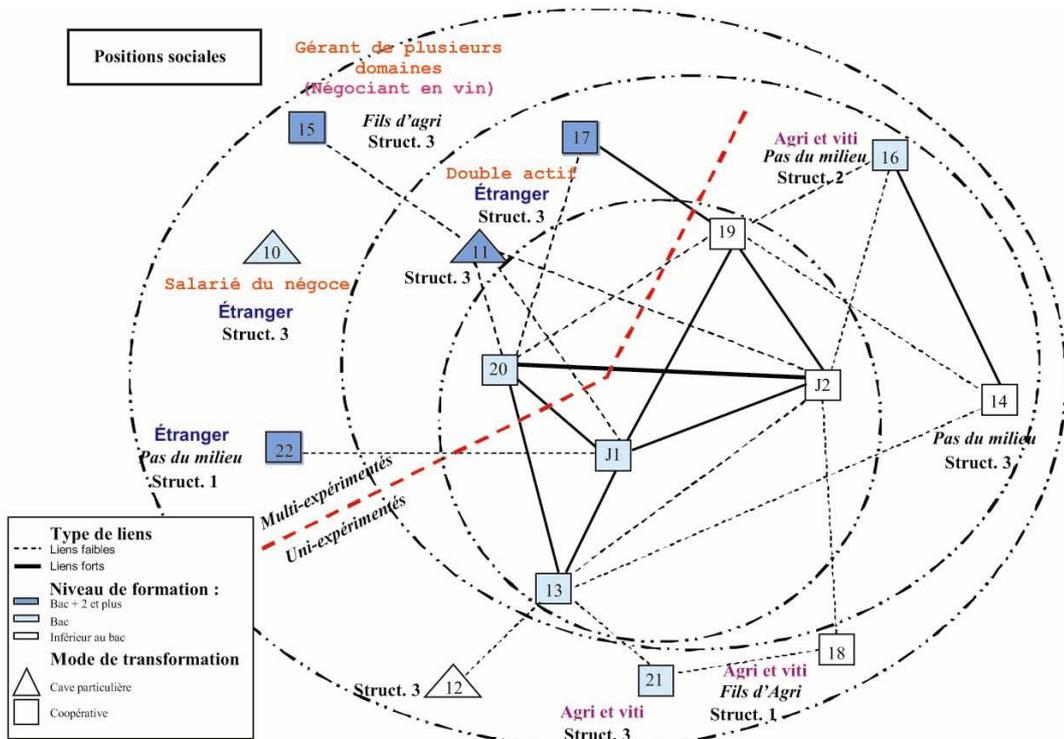
Pour présenter de manière synoptique cette triple position, pratique, argumentative et sociale, propre à chacun des viticulteurs, nous avons utilisé des sociogrammes.

2. Ces données sont issues d'un travail d'enquête réalisé, sous notre direction, par un ingénieur Ita, M.J. Pull, dans le cadre de son mémoire de fin d'études effectué au laboratoire Listo de l'Inra Sad. Ces données ont été complétées par des enquêtes conduites par nos soins.

3. Positions sociales des viticulteurs et caractéristiques sociologiques

Les éléments sur lesquels nous nous appuyons pour définir la position sociale des viticulteurs, c'est-à-dire les caractéristiques des viticulteurs et les relations professionnelles qu'ils entretiennent avec d'autres, peuvent être restitués sur le même graphe³ (figure 1).

Figure 1. Les positions sociales des viticulteurs



3. Ne sont indiquées dans ce graphe que les modalités — discriminantes dans leur distribution — recueillies au cours de l'enquête.

Les viticulteurs pour lesquels aucune caractéristique n'est indiquée sont originaires du milieu viticole, natifs de la commune ou d'une commune limitrophe, uniquement viticulteurs, installés sur des structures « moyennes »⁴, ou adhérents de la cave coopérative. Nous avons par ailleurs distingué les viticulteurs sur la base de leur expérience passée. Nous parlons des « multi-expérimentés » et des « uni-expérimentés ». Les multi-expérimentés, au nombre de six, sont ceux qui ont exercé, antérieurement à leur installation en viticulture et principalement dans le domaine de l'industrie ou de la mécanique et en dehors de la région, une autre activité que celle de viticulteur ou d'agriculteur. Ils ont plutôt un niveau de formation élevé (au minimum le bac et un bac + 5 pour la moitié d'entre eux) et font partie des viticulteurs les plus âgés (excepté l'un d'eux, ils ont tous plus de 40 ans). Les viticulteurs uni-expérimentés, au nombre de neuf, ont commencé leur vie professionnelle comme viticulteurs ou agriculteurs. Ils possèdent un niveau de formation plus faible que les multi-expérimentés (bac pour quatre d'entre eux, et Bep pour les autres).

En considérant schématiquement les positions des différents viticulteurs dans le réseau étudié, on parlera du « noyau » du réseau en se référant aux viticulteurs J1, J2, 13, 19 et 20, les plus fortement intégrés dans le réseau. On parlera de la « périphérie » à propos de 11, 14, 16 et 17, et des viticulteurs « isolés » lorsqu'il s'agira de 10, 12, 15, 18, 21 et 22⁵. On constate que les viticulteurs isolés ou de la périphérie sont ceux qui, par une ou plusieurs de leurs caractéristiques, se distinguent de l'ensemble des autres viticulteurs, alors qu'à l'inverse, les viticulteurs du noyau sont ceux qui ne sont marqués par aucune caractéristique « atypique ». Ils sont « normaux », contrairement aux autres, dans le sens où ils cumulent tous les traits qui, pris un à un, caractérisent ce que sont les viticulteurs dans leur très grande majorité.

4. D'un point de vue matériel, les différentes exploitations ont été caractérisées à partir de l'association de critères sur la nature des appellations détenues et de la taille du vignoble. Sont prises en compte la proportion de vignes en AOC communale et la surface concernée. Trois types d'exploitation sont distingués, du moins favorable au plus favorable économiquement : I, pas ou peu d'AOC communale et surface inférieure à 5 ha (17, 18, 22) ; II, appellation communale inférieure à 40 % et surface comprise entre 5 et 7 ha (J1, J2, 13, 16, 19, 20) ; III, plus de 50 % d'Aoc communale, dont au moins 30 % de premier cru, et une surface de plus de 7 ha (10, 11, 12, 14, 15, 21).

5. Cette typologie est construite à partir de la notion d'équivalence structurale de position. Voir Degenne A., Forsé M., 1994. *Les réseaux sociaux. Une analyse structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin.

Il faut toutefois distinguer, dans les viticulteurs isolés, ceux qui le sont de manière générale de ceux qui ne le sont que localement. En s'intéressant aux relations établies avec des viticulteurs hors du réseau considéré, on constate que 12, 18, 21, 22 sont à la fois faiblement reliés au réseau et en dehors (une relation identifiée par personne). En revanche, 10 et 15 ont de nombreuses relations avec des viticulteurs de communes éloignées de celle de Buxy, voire d'autres régions. Ces deux viticulteurs, par l'importance de leurs relations, ressemblent aux viticulteurs du noyau qui, mis à part 19, possèdent le plus grand nombre de relations (de quatre à cinq) en dehors du réseau considéré, avec d'autres viticulteurs de communes de la côte chalonaise⁶.

Une autre particularité importante, qui n'apparaît pas sur le graphe, est que trois des membres du noyau (13, J1, J2) sont ou ont été ces dernières années administrateurs de la cave coopérative de Buxy. Le 13, en particulier, est président du syndicat d'appellation local. Ils font part, à ce titre, de leur engagement pour inciter les viticulteurs coopérateurs à mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement. Le 19 et le 20 se distinguent donc des autres membres du noyau par la moindre densité de liens à l'extérieur de la commune (pour 19), leur qualité de multi-expérimenté (pour 20) et leur non-participation à l'administration de la cave.

Bien sûr, les pairs ne sont pas les seules personnes à intervenir dans les débats techniques locaux. Différents techniciens travaillant pour les fournisseurs (coopératives d'approvisionnement ou entreprises privées), pour la chambre d'agriculture ou pour la cave coopérative apportent aux viticulteurs des informations, des conseils techniques et une aide à la décision. En particulier, la chambre d'agriculture et la cave coopérative incitent fortement les viticulteurs à la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement. L'étude des relations entretenues entre les viticulteurs et ces techniciens fait apparaître que les techniciens des firmes et des coopératives d'approvisionnement et les conseillers de la chambre d'agriculture sont cités comme étant un appui non négligeable par deux viticulteurs sur trois. La coopérative viticole n'est citée que par un quart d'entre eux.

Si l'on s'en tient aux deux principaux types de prescripteurs, chambre et fournisseurs, on constate une corrélation entre le type de conseiller

6. Notons que ce phénomène est favorisé par l'existence d'un parcellaire éclaté, qui s'étire sur la côte chalonaise sur une trentaine de kilomètres de part et d'autre de Buxy.

sollicité et le niveau de formation. Mis à part un viticulteur (15), tous ceux qui ont un bac (10, 13, 14, 20, 21, J1), un bac + 2 (17) ou un bac + 5 (11, 15, 22) font, contrairement aux moins diplômés, appel de manière importante à la chambre d'agriculture — que l'appui des fournisseurs soit par ailleurs pour eux important ou secondaire.

On constate ensuite que, parmi ces viticulteurs, ceux qui font appel de manière principale au technicien de la chambre d'agriculture par rapport aux fournisseurs sont du noyau ou de la périphérie (11, 13, 17, 20, J1), alors que ceux qui font appel de manière importante à la fois aux techniciens de la chambre et aux techniciens des fournisseurs, sont, mis à part 14, isolés (10, 14, 21, 22). Faiblement intégrées au réseau local, ces personnes usent des différents types de conseil auxquels elles ont accès pour obtenir une information locale.

Enfin, ceux qui font principalement appel aux techniciens des fournisseurs se retrouvent dans les trois principales positions identifiées (15, 16, 18, 19, J2). Mais il est intéressant de noter qu'en fonction du conseil dont ils profitent, ces viticulteurs ne se trouvent pas répartis de manière aléatoire dans le réseau. Ceux qui font principalement appel aux techniciens de la chambre d'une part, et ceux qui font principalement appel aux techniciens des fournisseurs d'autre part sont chacun de son côté connectés au moins en chaîne les uns avec les autres, le lien entre ces deux chaînes se faisant principalement par l'intermédiaire des membres du noyau.

4. Des positions pratiques distribuées en fonction des positions sociales

Les principaux thèmes techniques qui font l'objet de préconisations spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement, et sur lesquels les entretiens ont plus particulièrement porté, sont la couverture phytosanitaire des vignes, les travaux d'entretien du sol et la fertilisation. Les données des entretiens nous permettent d'identifier de nombreux changements qui n'ont cependant pas tous la même consistance. Cette différence peut s'expliquer par le fait qu'ils ne sont pas saisis au même moment dans leur temporalité — certains étant plus aboutis que d'autres — et qu'ils n'ont pas le même caractère total, certains portant sur des ajustements à la marge ou sur la redéfinition de pratiques déjà plus ou moins mises en œuvre.

Les changements qui se dessinent avec le plus de netteté concernent :

- l'utilisation, pour lutter contre les vers de la grappe, de la confusion sexuelle des papillons géniteurs de ces vers. La démarche concerne l'ensemble des membres du réseau depuis cinq ans, une mise en œuvre collective étant indispensable à la réussite ;
- l'abandon général du traitement contre les acariens, sauf par deux viticulteurs isolés (15 et 18) ;
- l'abandon des traitements de prélevée contre les mauvaises herbes par une partie seulement du réseau : les viticulteurs du noyau (sauf J1) ;
- la mise en œuvre de l'enherbement naturel, maîtrisé par trois viticulteurs, dont deux font partie du noyau (21, J1 et J2) ;
- l'utilisation de déflecteurs de produit sur les lances utilisées pour le désherbage des vignes par cinq viticulteurs (J2, 14, 16, 19, 22), dont quatre sont interconnectés les uns aux autres (deux viticulteurs du noyau [19 et J2] et deux de la périphérie [14 et 16]).

D'autres changements ont un contour plus flou, parce qu'ils concernent des pratiques déjà partiellement établies, mais pas forcément dans le même sens ni avec le même objectif qu'aujourd'hui, et en cours de redéfinition :

- la mise en œuvre du travail mécanique du sol pour désherber est envisagée par deux des trois viticulteurs qui n'utilisent pas cette technique. Ces trois viticulteurs sont interconnectés et appartiennent principalement au noyau (11, 13 et 20). Si quasiment tous les autres viticulteurs la pratiquent déjà, c'est principalement pour une finalité autre que le désherbage (niveler le sol, lutter contre l'érosion et/ou provoquer un enracinement plus profond des vignes) ;
- un usage limité des engrais minéraux apparaît effectif chez la plupart. Toutefois, chez ceux qui suivent cette démarche, certains viticulteurs du noyau et de la périphérie (11, 13, 17, 20, J1, J2), affirment en plus le bien-fondé de procéder ainsi, alors que les autres, isolés ou de la périphérie (15, 21, 22), n'en disent rien. Il y a donc débat sur cette question dans une partie seulement du réseau. Cet aspect est confirmé par le fait que les seuls viticulteurs qui ont un usage « non limité » de ce type d'engrais (14, 16, 19) sont interconnectés entre eux et n'ont par ailleurs pas de position argumentative sur cet usage. La question ne fait visiblement pas débat chez eux ;

- l’abandon du couplage des produits pour lutter contre le mildiou et l’oïdium est un thème abordé uniquement par trois viticulteurs interconnectés (14, 16, 19) : l’un dit l’avoir abandonné (14) tandis que les deux autres disent le faire. Là encore, apparaît un débat très localisé sur la question ;
- enfin, la détermination de la date des premiers traitements contre le mildiou et l’oïdium semble un souci majeur pour ces viticulteurs. S’il est difficile d’évaluer des changements de pratique en la matière, les démarches étant très liées aux conditions climatiques annuelles, c’est le souci même de détermination du « bon moment » pour traiter qu’il faut relever chez la plupart des enquêtés. Pour cette détermination, ils s’appuient fortement sur les informations des services de protection des végétaux mais aussi, en ce qui concerne ceux qui ne sont pas isolés, sur la décision de deux viticulteurs du noyau, J1 et J2, reconnus comme les plus compétents dans le domaine. Cela permet de saisir pourquoi ces viticulteurs se trouvent en position centrale dans le réseau.

Lorsque l’on s’intéresse à l’articulation des différentes positions (pratique, argumentative et sociale), on constate que, localement, les nombreux changements relevés et qui vont dans le sens de la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l’environnement, sont principalement « portés » par les viticulteurs du noyau. C’est là que l’on trouve les individus qui les mettent en œuvre les premiers ou ceux qui argumentent positivement pour leur développement.

L’accès aux « nouvelles » techniques nécessitent pour les viticulteurs de s’informer sur ce qui se fait — ou, dans un contexte de forte injonction technique, doit se faire — et de développer une nouvelle maîtrise des choses. Cette démarche est collectivement soutenue par la densité des relations avec d’autres à l’extérieur du réseau local et par la densité des interactions langagières qu’ils entretiennent entre eux, au sein du noyau.

Toutefois, selon les thèmes, les membres concernés dans ce noyau ne sont pas toujours les mêmes : on trouve des « spécialistes » par thème technique (équipement matériel, lutte contre les maladies, travail du sol, etc.). Nous n’avons donc affaire ni à une situation où la connaissance est globalement détenue par un seul individu, ni à une situation où elle est partagée, mais bien à une situation où elle est distribuée entre les différents membres. Cela rend bien compte des différentes positions argumentatives et pratiques des uns et des autres selon les thèmes.

De la même façon, on peut constater, selon les thèmes techniques, des glissements de position pratique et/ou argumentative d'un sous-groupe à un autre effectués par certains individus se trouvant à leur intersection, et l'émergence de débats très locaux. C'est ce que l'on observe en suivant la position de 19 par rapport à celle des autres membres du noyau et celle de la clique constituée de 14, 16 et 19, à laquelle est parfois associé J2, par rapport au reste du réseau. Si les liens dialogiques ne sont pas, au moment de l'enquête, forcément très forts entre ces individus, il n'en a pas toujours été de même. Il y a encore peu de temps, tous les quatre étaient en Cuma, et 19 a été ouvrier agricole chez 14 avant de s'installer comme viticulteur, il y a treize ans. En outre, on constate que trois de ces viticulteurs profitent principalement des conseils des techniciens des fournisseurs. Notons à ce propos que c'est la seule fois où l'on peut identifier un effet qui pourrait être lié au type d'appui technique dont profitent les viticulteurs.

5. Conclusion

Le travail d'enquête sur les changements permet donc de saisir des normes pratiques en cours de modification qui se trouvent avoir un degré de stabilité variable en fonction des pratiques en question. En ce qui concerne la position argumentative des viticulteurs, deux situations opposées sont identifiées. Dans la première, des évaluations divergentes des viticulteurs sur une pratique ne sont relevées, au sein du noyau, que lorsque cette pratique est à peine initiée et qu'elle y est objet de débats. Seuls quelques viticulteurs de ce noyau la mettent en œuvre, et les positions argumentatives n'y sont pas forcément homogènes. Elle prête à discussion. Dans la seconde, la pratique y est mise en œuvre et peu de positions argumentatives sont relevées : c'est alors sur la périphérie qu'apparaissent des positions argumentatives contrastées. Si la norme pratique a gagné en stabilité au sein du noyau, elle est devenue instable en périphérie. Entre ces deux situations extrêmes, des cas intermédiaires sont relevés.

Par ailleurs, l'enquête nous a permis de voir aussi que quelques pratiques ne sont pas spécifiquement portées par le noyau. Au contraire, elles sont l'objet de prises de position argumentative contrastées sur l'ensemble du réseau et mises en pratique de manière plus éclatée (en référence à la distinction entre le noyau et le reste du réseau). Le changement des normes pratiques semble alors se jouer de la périphérie vers le noyau (comme c'est le cas pour le travail du sol), ou d'une partie du noyau vers

une partie de la périphérie (comme c'est le cas pour l'enherbement naturel maîtrisé).

Il s'avère que ces techniques sont à plusieurs titres polysémiques ou possèdent une épaisseur de sens plus importante que les précédentes. Soit elles ont une polyvalence qui leur permet d'atteindre plusieurs objectifs et le moteur du changement ne correspond pas à celui qui a trait au respect de l'environnement, soit leur mise en œuvre remet en cause plusieurs niveaux de sens. Par exemple, l'usage du chimique, dont la maîtrise était signe de technicité pour le désherbage, est actuellement contesté comme critère de distinction des « bons » et des « mauvais » viticulteurs. Ainsi, des pratiques valorisées par le passé, puis majoritairement abandonnées, sont aujourd'hui remises au goût du jour par les nouvelles préconisations en matière de production viticole. Cela conduit à une requalification des façons de faire des viticulteurs, ainsi que des viticulteurs eux-mêmes, ce qui ne va pas de soi.